



Santé
Canada Health
Canada

*Votre santé et votre
sécurité... notre priorité.*

*Your health and
safety... our priority.*

Protégé Une Foix Rempli

Accès à des drogues — circonstances exceptionnelles

Formulaire d'avis d'importation

Conformément à la Partie C, Titre 10 du Règlement sur les aliments et drogues, le titulaire d'une licence qui importe une drogue inscrite sur la Liste des drogues utilisées pour des besoins urgents en matière de santé publique doit informer la ministre dans les 15 jours suivant l'importation.

Section A : Information sur le titulaire d'une licence d'établissement de produits pharmaceutiques

Nom du contact :

Titre :

Nom de l'établissement :

Numéro de licence de l'établissement de produits pharmaceutiques :

Numéro de licence du distributeur (lors de l'importation d'une substance contrôlée) :

N^o de téléphone :

N^o de télécopieur :

Adresse courriel :

Section B : Information sur la drogue

Marque nominative :

Ingrédient(s) médicamenteux :

Forme posologique : Comprimé Capsule Liquide Poudre Crème Onguent
Timbre Autre :

Concentration :

Voie d'administration : Orale Intraveineux Intramusculaire Topique
Sous-Cutanée Autre :

Code ou numéro d'identification étranger (tel qu'assigné par l'autorité de réglementation étrangère):

L'autorité de réglementation étrangère qui autorise la vente de la drogue :

Pays à partir duquel la drogue a été importée (États-Unis, Suisse ou pays de l'Union européenne) :

Quantité totale de la drogue importée :

Numéros de lot :

Date de l'importation :

Section C : Signature du titulaire de licence d'établissement de produits pharmaceutiques

Signature :

Date :

Soumettre à

Bureau de la gestion du risque
Direction des produits thérapeutiques
Direction générale des produits de santé et des ali
Indice de l'adresse : 3106B
Santé Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Télécopieur : 613-952-7756

Adresse courriel : drugs_urgent_need_besoin_urgent_medicaments@hc-sc.gc.ca

Site Web : [Accès à des drogues - circonstances exceptionnelles](#)